

AIZAC SERRA & ASSOCIES

Société d'Avocats au Barreau de Toulon

Bruno AIZAC

Avocat associé

*Spécialiste en fiscalité de l'activité
professionnelle et du patrimoine*

DESS-DJCE Droit des Affaires

Ancien Membre du Conseil
de l'Ordre

Marie SERRA

Avocat associé

Nathalie DA COSTA

Avocat associé

*Spécialiste en fiscalité de la
transmission d'entreprise*

En collaboration avec :

**Jennifer BUSTOS-
SEILHES**

Avocat

Evelyne SAULI

Juriste

Jennifer SENRA

Juriste

Julie JUIN

Juriste

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

La SELAS « AIZAC SERRA & Associés », Société d'Avocats au Barreau de Toulon, sise « Les Jardins des Dames de France », 7 Bis Avenue Gambetta à HYERES (83400), prise en la personne de Maître Bruno AIZAC,

Agissant au nom de la C.A.R.P.A. de TOULON (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats au Barreau de Toulon), sise 33 Rue Berrier Fontaine, 83000 Toulon.

La CARPA, depositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une Société par Actions Simplifiée, sous la dénomination de « **A.B.P** », ladite société devant avoir un capital de 2.000 Euros, divisé en 2.000 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, ayant son siège social à : 6 Avenue Elie Gautier, Quartier les Salettes, Immeuble le Riviera, 83320 CARQUEIRANNE, et pour objet social principalement les activités suivantes : restauration traditionnelle sous toutes ses formes sur place ou à emporter, la vente de boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la réglementation en vigueur, l'exploitation d'une licence de débit de boissons, licence IV, restauration, la vente au détail et à emporter de tous produits de la mer, livraison.

Vu les articles L. 227-1 et L. 225-13 du Code de commerce,

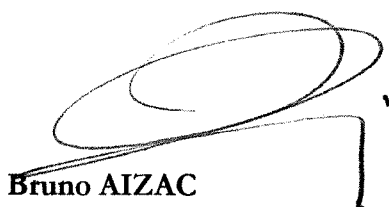
Vu l'identité des futurs associés de la Société susvisée, dressée, certifiée sincère et véritable et de laquelle il ressort que les 2.000 actions de numéraire de ladite Société A.B.P, représentant un montant nominal de 2.000 Euros, ont été souscrites par lui et ont été entièrement libérées.

Constate que la somme versée et déposée au compte CARPA ouvert au nom de la Société en formation, correspond à celle énoncée par ce document, soit un montant de 2.000 Euros.

Annexe au présent certificat un état de souscription en numéraire comportant l'identité des futurs associés et le montant versé par eux.

Fait à Hyères (Var)

Le 25 février 2025



Bruno AIZAC

AIZAC SERRA & Associés SELAS d'Avocats

« Les Jardins des Dames de France » – 7 bis Avenue Gambetta – CS 50045 – 83418 HYERES Cedex

T. +33(0)4 94 12 63 33 – F. +33(0)4 94 12 63 30 – contact@aizac-associes.com

www.aizac-associes.com

SELAS d'Avocats au capital de 10 200 Euros – RCS TOULON D 489 078 758 – SIRET 489 078 758 00013 – APE 6910 Z

Toque N° 1001- TVA intracom N° FR27489078758